



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E175436 VALABLE JUSQU'AU 02/10/2019



ÉDITÉ LE 08/10/2018

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/04/2018

Raison sociale : VIVARAIS CHARPENTE

Forme juridique : SAS

FREYSSENET  
07320 ST AGREVE

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Téléphone : 06 86 49 30 63

Fax :

Siren : 838 955 920 00015

Portable : 06 86 49 30 63

Code NACE : 4391A

Responsabilité légale :  
DEYRES AURELIEN PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXELLIANCE GRAARCD01-004682

Assurance Responsabilité Civile :

AXELLIANCE GRAARCD01-004682

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 10/09/2018

E-mail : deyres.aurelien@orange.fr

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

Chiffre d'affaires H.T. : 4 900

Tranche de classification : CA1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur (Technicité confirmée)	1	03/10/2018
Nombre total de qualifications : 1			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB ou BIENNALE) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Alain MAUGARD

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

VIVARAIS CHARPENTE SAS  
FREYSSENET 07320 SAINT AGREVE

TEL: 0686082762

SIRET: 83895592000015

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.